



COMMUNIQUÉ



Le CGA Guadeloupe informe les chefs d'entreprises et leurs conseils, que la **date limite d'adhésion est reportée au 24 août 2020**
Pour bénéficier pleinement des avantages fiscaux au titre de l'exercice 2020.

Ex : Pour les entreprises dont l'exercice débute le 1^{er} janvier 2020, la date limite d'adhésion est fixée au : 24 août 2020, dernier délai. Tandis que pour celles dont l'activité débute en cours d'année 2020, le délai de 5 mois est prolongé de 3 mois.

Professionnels indépendants, Commerçants, Agriculteurs, Producteurs, Prestataires de services, Marins-pêcheurs, Restaurateurs, Transporteurs, Artisans, Industriels exerçant une activité relevant de la catégorie des bénéficiaires industriels et Commerciaux (BIC) ou des bénéficiaires agricoles (BA), quels que soient votre statut juridique, votre régime fiscal ou votre mode d'imposition, rejoignez-nous !

Contactez dès maintenant : le CGA Guadeloupe

Infoline: 0590 944 330 - Fax 0590 944 339 - site web: www.cga-guadeloupe.fr

Mail : contact-cga971@orange.fr